

Le Christ est mort pour l'homme et non pour la brute. XXXI
 2^e question. — Quelle est la destinée des deux substances de l'homme? XXXII
 Croissance des patriarches à une vie future. XXXIII
 Croissance des philosophes et des peuples de l'antiquité poënie à une vie future. XXXIV
 Les philosophes modernes reconnaissent la nécessité de la croyance à une vie future. XXXVI
 De la résurrection de la chair. XLIII
 Croissance des anciens peuples à la résurrection de la chair. XLV
 De l'immortalité de l'âme. XLVI
 Croissance des philosophes et des peuples de l'antiquité poënie à l'immortalité de l'âme. XLVIII
 3^e question. — Une religion est-elle utile et nécessaire à l'homme? LI
 4^e question. — Existe-il un Dieu? LIV
 Preuve de l'existence de Dieu par l'ordre admirable qui règne dans la nature. LV
 Examen du système des athées qui attribuent au hasard tous les phénomènes de la nature. LIX
 Examen du système des athées qui attribuent à la nécessité l'admirable disposition de l'univers. LXII
 Croyance universelle touchant la création du monde. LXV
 5^e question. — Quelle a été la croyance des philosophes et des peuples anciens et modernes touchant l'existence de Dieu? LXIX
 Preuves de la croyance des anciens philosophes touchant l'existence de Dieu. LXX
 Preuves de la croyance des peuples anciens touchant l'existence de Dieu. LXXII
 De l'unité de Dieu. — Preuves de la croyance des anciens philosophes touchant l'unité de Dieu. LXXIII
 Preuves de la croyance des anciens peuples touchant l'unité de Dieu. LXXVIII
 6^e question. — Une religion révélée de Dieu est-elle nécessaire à l'homme? XCV
 La raison humaine est incapable de découvrir par elle-même tout ce qui a rapport au dogme, au culte et à la morale. XCV
 La philosophie est absolument dépourvue d'autorité pour imposer une loi religieuse à l'homme. CV
 Les plus célèbres philosophes de l'antiquité ont reconnu la nécessité d'une lumière surnaturelle pour éclairer l'homme. CX
 7^e question. — Existe-t-il réellement une religion révélée? CX
 8^e question. — Caractères essentiels à une religion révélée : le Christianisme possède-t-il ces caractères? CXV
 1^{re} preuve de la divinité du Christianisme. — Liaison intime et frappante qui se trouve entre les trois époques de la révélation. CXVII
 2^e preuve. — Les prophètes ont annoncé avec une précision remarquable la venue du Messie. CXVIII
 3^e preuve. — Le caractère auguste de Jésus-Christ, l'héroïsme de ses vertus, l'éclat de ses miracles et l'exacte précision de ses prophéties. CXIX
 4^e preuve. — Le Christianisme n'a dû sa rapide et étonnante propagation à aucun principe humain; au contraire, tous les principes humains qui peuvent concourir à une entreprise se sont opposés à ses

progrès. CXX
 5^e preuve. — Le témoignage rendu par les martyrs à la vérité des faits sur lesquels le Christianisme est fondé. CXXVI
 6^e preuve. — Dogmes sublimes, morale sainte, culte majestueux et pur, discipline sévère. CXXVIII
 7^e preuve. — Unité, immutabilité, universalité, caractères essentiels à toute religion révélée de Dieu. CXXXV
 8^e preuve. — Révolution opérée dans les mœurs et la civilisation des peuples qui ont embrassé le Christianisme. CXXXVI
 9^e preuve. — Chaîne d'erreurs qu'il faut parcourir dès qu'on s'écarte de la voie que le Christianisme trace à l'homme et des vérités qu'il cache. Ib.
 9^e question. — Peut-il exister sur la terre une seule religion fautive qui jouisse des caractères essentiels à la vérité, de manière à tromper inévitablement les hommes? — Caractères de l'erreur. — Parallèles des caractères du Protestantisme avec ceux du Catholicisme. CXXXIX
 — 1^{re} parallèle. — Le Protestantisme ne tient à aucune époque de la révélation. CXL
 — 2^e parallèle. — Il n'a point été prédit par les prophètes. CXLIV
 — 3^e parallèle. — Caractère des fondateurs de cette secte. Ib.
 — 4^e parallèle. — Caractère de leurs principaux disciples. CLIX
 — 5^e parallèle. — Martyrs du Protestantisme. CLXX
 — 6^e parallèle. — Causes des progrès de cette secte. CLXX
 — 7^e parallèle. — Sa doctrine, son culte et sa morale. CLXXVII
 — 8^e parallèle. — Caractère de la Réforme. Ib.
 — 9^e parallèle. — Révolution opérée par cette secte dans les mœurs et dans la civilisation des peuples qui l'ont embrassée. CLXXXIX
 — 10^e parallèle. — Le Protestantisme est le premier anneau de la chaîne d'erreur qu'il faut parcourir dès qu'on s'écarte des vérités que le Christianisme enseigne à l'homme. CLXXXV
 10^e question. — Le Catholicisme étant la seule religion divine, tous les hommes doivent-ils se soumettre à son enseignement, quoiqu'ils n'en comprennent pas les mystères? CLXIV
 11^e question. — Toutes les religions n'étant pas bonnes parce qu'elles ne sont pas toutes vraies, l'homme peut-il obtenir le salut éternel hors de l'Église catholique, apostolique et romaine? CLXVIII
 12^e question. — La liberté des cultes peut-elle être agréable à Dieu? CLXVIII
 13^e question. — L'Église catholique est-elle intolérante en condamnant les hérésies qui s'élevèrent contre elle? CLXX
 CONCLUSION. CLXXI

HISTOIRE DES CONCILES.

Concile de Jérusalem, l'an 50. — La circoncision interdite par les apôtres. 1
 Concile d'Antioche. — Supposé. 3
 Concile de Pergame, l'an 152. — Marc et Colarbase sont condamnés. 4
 Concile d'Héraclée, l'an 173. — Montan est excommunié; Théodote le Corycœur condamné. 5
 Concile de Lyon, l'an 177. — Montan est condamné. Ib.

Council de Vienne et de Lyon, l'an 177. — La sentence rendue contre Montan est confirmée.	7
Council de Rome, l'an 196. — On ordonne de célébrer la pâque le dimanche après le 14 ^e jour de la lune de mars.	16
Council de Césarée, l'an 196.	11
Council de Pont, l'an 196.	16
Council de Corinthe, l'an 196.	16
Council de Lyon, l'an 196.	16
Idem.	idem.
Council d'Orchofne, l'an 196.	16
* Council d'Éphèse, l'an 196. — On ordonne de célébrer la pâque, à la manière des juifs, le 14 ^e jour de la lune de mars.	16
Council de Rome, vers l'an 197. — Le pape saint Victor tente d'excommunier les asiatiques quatordécimans.	16
Council de Lyon, vers l'an 197. — Saint Irénée écrit au pape saint Victor pour le prier de ne point rompre la communion avec les asiatiques quatordécimans.	13
Council de Lyon, l'an 198. — On s'occupe de la pâque et du jeûne des quarante jours.	14
Council de Lyon, l'an 199. — Saint Irénée condamne l'hérésie des valentiniens.	16
* Council de Carthage, vers l'an 200. — Agrippin, évêque de Carthage, introduit dans son Église l'usage de baptiser tous ceux qui avaient reçu le baptême chez les hérétiques.	16
Council de Carthage, vers l'an 217. — On défend de nommer un ecclésiastique pour tuteur ou curateur.	15
Council d'Alexandrie, l'an 251. — On défend à Origène d'enseigner et de demeurer à Alexandrie.	16
Council d'Alexandrie, l'an 231. — Origène est déposé et excommunié.	16
* Council d'Icône, vers l'an 231. — Le baptême administré par les hérétiques est déclaré nul.	16
* Council de Synnade, vers l'an 231. — <i>Idem.</i>	17
Council de . . . (<i>Alexandrian</i>), vers l'an 235. — Ammonius est ramené à la foi catholique.	16
Council de Lambèse, vers l'an 240. — L'hérétique Privat est condamné.	16
Council de Philadelphie ou de Bostre, l'an 242. — Bérulle est condamné.	18
Council d'Éphèse, l'an 245. — Noët est condamné.	16
Council d'Arabie, l'an 247 ou 248. — Les arabiens et les éléosiens sont condamnés.	16
Council de Carthage, l'an 249. — Saint Cyprien fait défendre aux ecclésiastiques les tutelles testamentaires.	19
Council d'Achate, l'an 250. — Les valétiens sont condamnés.	20
1 ^{er} council de Carthage, l'an 251. — On examine la cause des tombés.	16
Council de Rome, l'an 251. — L'antipape Novatien est condamné.	22
Council de Bome, l'an 251. — La plupart des confesseurs, qui avaient suivi le parti de Novatien, ajurent le schisme.	24
Council d'Antioche, l'an 252. — Novatien est condamné et déposé.	25
1 ^{er} council de Carthage, l'an 252. — On traite les tombés avec indulgence.	16

11 ^{er} council de Carthage, l'an 253 ou l'an 254. — On défend d'instituer par testament un clerc pour tuteur ou curateur; on ordonne de baptiser les enfants dès leur naissance.	29
IV ^e council de Carthage, l'an 254. — On déclare que Basile de Lion et Martial de Mérida ont été légitimement déposés de l'épiscopat.	32
Conférence d'Arsinoë, vers l'an 255. — On examine la doctrine de l'hérétique Népos.	38
* 1 ^{er} council de Carthage, l'an 255. — Tout baptême administré par les hérétiques est déclaré invalide.	39
* 1 ^{er} council de Carthage, l'an 256. — <i>Idem.</i>	59
Council de Rome, l'an 256. — Le pape saint Étienne menace d'excommunier les rebaptisants.	60
* 11 ^{er} council de Carthage. — Tout baptême administré par les hérétiques est déclaré invalide.	16
Council de Rome, vers l'an 258. — L'hérésie de Noët est condamnée.	76
Council de Rome, vers l'an 260. — Saint Denis, évêque d'Alexandrie, se justifie de l'accusation portée contre lui par les évêques de la Pentapole et enseigne la consubstantialité du Verbe.	16
Council de Narbonne, vers l'an 360. — Saint Paul, évêque de Narbonne, est justifié par un miracle d'une accusation d'incontinence.	77
1 ^{er} council d'Antioche, l'an 264, contre Paul de Samosate.	16
11 ^{er} council d'Antioche, l'an 269. — <i>Idem.</i>	79
Canons des apôtres.	81
Council d'Elvire, vers l'an 300. — Canons.	91
Council d'Alexandrie, vers l'an 301. — Mélèce est déposé de l'épiscopat.	100
Council de Sinouesse, l'an 303. — Supposé.	101
* Council de Cirthe, l'an 305. — Commencement du schisme des donatistes.	16
Council de Carthage, l'an 312. — Cécilien est élu évêque.	102
* Conciliabule de Carthage, l'an 312. — Apparition des Donat, auteurs du schisme qui porte leur nom.	16
Council de Rome, l'an 313. — Cécilien est justifié et Donat condamné.	103
Council d'Arles, dit plénier, l'an 314. — Canons pénitenciaux.	105
Council d'Ancyre, vers l'an 314. — <i>Idem.</i>	109
Council de Néocésarée, l'an 314 ou l'an 315. — Canons.	113
Council de Rome, l'an 315. — Supposé.	114
1 ^{er} council d'Alexandrie, vers 321. — Arius est excommunié.	115
11 ^{er} council d'Alexandrie, l'an 321. — Arius est anathématisé et déposé.	116
* Council de Bithynie, l'an 321. — Arius donne sa profession de foi.	117
* Council de Césarée, l'an 321. — En faveur d'Arius.	132
Council d'Alexandrie, l'an 324. — Les hérésies de Sabellius et d'Arius, les schismes de Mélèce et de Callistus sont condamnés.	16
1 ^{er} concens œcuménique de Nicée, l'an 325. — Il est convoqué par le pape saint Silvestre et l'empereur Constantin.	135
— Ostus le préside.	136
— Réponse d'un saint confesseur à un philosophe.	137
— Conférences particulières contre Arius.	138
— Discours de saint Eustathe.	139
— Interrogatoire d'Arius.	140

— Symbole.	143
— Condamnation d'Arius.	145
— Schisme des mélicéens.	16.
— Affaire de la paque.	146
— Explication du cycle de 19 ans. à la note.	16.
— Canons authentiques.	148
— Explication du canon 6 ^e relatif à la primauté du Saint-Siège, à la note.	151
— Des quatre stations de la pénitence publique, à la note.	157
— Canons arabiques.	163
— Quelques réflexions sur ces canons.	185
— Autres décrets attribués au concile de Nicée.	187
— Lettre synodale.	195
— Lettre de l'empereur Constantin.	196
— Lettre d'Eusèbe, évêque de Césarée.	201
Concile de Nicée, l'an 325 ou 326. — Eusèbe de Nicomédie et Théognis sont déposés.	205
Concile d'Alexandrie, l'an 330. — Saint Athanase est élu patriarche d'Alexandrie.	16.
* Concile de Carthage, vers l'an 330. — Les traîtres sont reçus à la communion par les donatistes.	206
* Concile d'Antioche, l'an 331. — Saint Eustathe est condamné et déposé par les ariens.	16.
* Concile de Césarée, l'an 334. — Les ariens accusent saint Athanase de plusieurs crimes.	208
* Concile de Tyr, l'an 335. — <i>Idem.</i>	209
* Concile de Jérusalem, l'an 335. — Confession de foi d'Arius.	213
— Arius est reçu par ses partisans à la communion de l'Eglise.	214
* Concile de Constantinople, l'an 336. — Les ariens font exiler saint Athanase, condamnent et déposent Marcel d'Ancre.	215
— Fin tragique d'Arius.	218
* Concile d'Antioche, l'an 339. — Piste est élu par les ariens à la place de saint Athanase.	16.
* Concile de Constantinople, l'an 338 ou l'an 339. — Eusèbe de Nicomédie est élu évêque de Constantinople.	219
Concile d'Alexandrie, l'an 340. — En faveur de saint Athanase.	16.
Concile de Gangres, vers l'an 330. — On condamne Eustathe.	226
— Canons.	227
Concile d'Antioche, dit de la Dédicace, l'an 341.	229
— Formulaire de foi des ariens.	231
— Confession de foi du martyr saint Lucien, approuvée par le concile.	16.
— Autre formule de foi du concile.	233
— Canons.	16.
Conciliabule d'Antioche, l'an 341 ou l'an 342. — Les ariens condamnent de nouveau saint Athanase, qui est obligé de prendre la fuite.	237
Concile de Rome, l'an 342. — Saint Athanase, Marcel et Asclépas sont justifiés et rétablis sur leurs sièges.	238
— Profession de foi de Marcel.	239
— Lettre remarquable du pape saint Jules.	241

* Concile d'Antioche, l'an 343. — Nouvelle formule de foi des ariens.	246
Concile de Milan, l'an 346. — On rejette la formule arienne d'Antioche.	16.
Concile de Cologne, l'an 346. — Euphratas est condamné et déposé.	247
Concile de Sardique, l'an 347. — Saint Athanase, Marcel et Asclépas sont de nouveaux justifiés, et les ariens excommuniés.	249
— Canons.	254
* Conciliabule de Philippopolis, l'an 347. — Les ariens renouvellent leur calomnie contre saint Athanase.	261
Concile de Latopole, vers l'an 347. — Justification de saint Pacôme.	262
Concile de Milan, l'an 347. — Photius est excommunié.	16.
* Concile d'Antioche, l'an 348. — Contre saint Athanase.	263
1 ^{er} concile de Carthage, l'an 248 ou l'an 349. — Canons.	264
Concile de Jerusalem, l'an 349. — En faveur de saint Athanase.	267
Concile d'Alexandrie, l'an 349 ou l'an 350. — En faveur de saint Athanase; on approuve les décrets du concile de Sardique.	268
Concile de Rome, l'an 349. — Les deux évêques ariens, Ursace et Valens, se rétractent.	269
Concile de Milan, l'an 349. — Photin est déposé de l'épiscopat; les deux évêques ariens, Ursace et Valens, se rétractent par écrit.	16.
Concile de Cordoue, vers l'an 349. — On confirme les décrets de Sardique.	270
* 1 ^{er} concile de Sirmium, l'an 351. — Formulaire de foi arien.	271
— Anathématismes.	272
— Réflexions sur ce concile.	274
Concile de Bazar, l'an 351. — Contre Arius.	276
Concile d'Egypte, l'an 352. — En faveur de saint Athanase.	16.
Concile de Rome, l'an 352. — En faveur de saint Athanase.	16.
* Concile d'Arles, l'an 353. — Saint Athanase, Marcel et Photius sont de nouveau condamnés par les ariens.	278
* Concile d'Antioche, l'an 354. — Saint Athanase est déposé par les ariens.	16.
* Concile de Milan, l'an 355. — Les ariens conscrivent à la condamnation du saint patriarche d'Alexandrie, mais les évêques catholiques refusent et sont persécutés.	279
Concile des Gaules, l'an 355. — Saint Hilaire de Poitiers se sépare de la communion des ariens.	281
* Concile de Béziers, l'an 356. — En faveur des ariens; saint Athanase est exilé par l'empereur.	16.
* 11 ^e concile de Sirmium, l'an 357. — Nouveau formulaire de foi de l'arianisme.	282
— Opinion des Pères de l'Eglise sur cette formule.	284
— Justification d'Osius, à la note.	16.
* Concile de Césarée, l'an 357 ou l'an 358. — Saint Cyrille d'Alexandrie est déposé par les ariens.	286
* Concile d'Antioche, l'an 358. — État de l'arianisme à cette époque.	16.
— Les mots de <i>consubstantiel</i> et de <i>semblable en substance</i> sont condamnés par les ariens.	287
Concile de Méliène, l'an 358. — Eustathe est condamné.	288
Concile de Néocésarée, l'an 358. — <i>Idem.</i>	16.

Concile de Rome, l'an 358. — Les évêques ariens, Ursace, Valens et l'empereur Constance sont condamnés comme hérétiques.	288
* Concile d'Âncyre, l'an 325. — Les semi-ariens condamnent la formule du 2 ^e concile de Sirmium et font une longue profession de foi.	16.
* III ^e concile de Sirmium, l'an 338. — Nouveau formulaire de foi arien.	289
— Justification du pape Libère.	291
Concile de Rimini, l'an 359. — On confirme la foi de Nicée; anathématisés contre Arius, Photius et Sabellius.	285
— Condamnation et déposition de plusieurs évêques ariens.	299
— Les députés de ce concile signent un formulaire de foi qui leur est présenté par les ariens.	300
— Fâcheux acte de réconciliation signé par les députés.	301
* Concile de Seleucie, l'an 339. — État de l'Arianisme en Orient.	303
— Formule de foi arienne.	305
Concile de . . . dans les Gaules, l'an 359. — On condamne la formule arienne du 3 ^e concile de Sirmium.	306
Concile de . . . dans les Gaules, l'an 359 ou l'an 360. — Osius est déclaré innocent.	16.
* Conciliabule de Constantinople, l'an 360. — Les ariens annulent ce qui avait été décidé à Seleucie.	16.
Concile d'Achate, l'an 360. — On le croit supposé.	309
1 ^{er} concile de Paris, l'an 360. — Lettre aux évêques d'Orient.	310
Concile d'Antioche, l'an 361. — Election de saint Mélèce au siège d'Antioche.	313
* Concile d'Antioche, l'an 361. — Dernière formule de foi arienne.	314
Concile de Paris, l'an 362. — Condamnation de Saturnin, évêque arien d'Aries.	315

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

